



L'agence ne m'a pas donné de contrat travail original

Par **nadaa**, le **17/08/2009** à **19:31**

Bonjour,

Voila ma situation et j'espère que vous pourrez m'aider !

Mon conjoint et moi avons signé le 2 Juin 2009, auprès d'une agence immobilière un Bail de 3ans pour la location d'un F3.

Nous avons le jour même signé en 3exemplaires :(1 pr nous, 1 pr le propri, et 1 pr l'agence)

* le contrat de location

* l'état des lieux

et régler le premier mois, la caution, ainsi que les frais d'honoraires.

L'agence nous a remis ce jour même UNE PHOTOCOPIE du contrat de location et non l'original.

Elle nous a indiqué qu'elle devait faire signer les 3 exemplaires du contrat de location et l'état des lieux au propriétaire (qui vit à l'étranger), et que par la suite nous recevrons un ORIGINAL.

A savoir que, cette agence immobilière est une agence commercial, et que après signature c'est l'agence administrative que se situe dans une autre ville qui s'occupe de notre dossier.

Après 2 mois et demi de patience, d'appels, d'emails auprès des deux agences, qui se rejettent l'une et l'autre la responsabilité de l'envoi de ces documents originaux, je n'ai toujours pas de CONTRAT DE LOCATION et d'ETAT DES LIEUX ORIGINAL.

Je pense que l'agence a perdu ces documents, car elle fait la sourde oreille, et me propose pour patienter de recevoir des COPIES que je possède déjà.

Et dire que je suis passé par une agence pour avoir une garantie administrative.

* J'ai payé des honoraires, n'est ce pas de leurs devoirs de me remettre ces documents ORIGINAUX ??

* Que dois je faire pour débloquer la situation ?

* Si l'agence a perdu les documents Est ce qu'une Photocopie signé Conforme suffit ??

Merci de m'éclairer.

Cordialement.